



<b>CAMEROON CIVIL AVIATION AUTHORITY – DIRECTION OF AVIATION SAFETY</b>	
PROCÉDURE	Réf DSA.COA.PRO.0104
MUTER LE PORT D'ATTACHE D'UN AERONEF	Ed 01 du 23/08/2013
	Rev 00 du 23/08/2013

### DSA.COA.PRO.0104

<b>TYPE DE DOCUMENT</b>	PROCEDURE
<b>NOM DU DOCUMENT</b>	MUTER LE PORT D'ATTACHE D'UN AERONEF
<b>PROCESSUS</b>	CERTIFIER ET SURVEILLER LES AERONEFS
<b>PILOTE PROCESSUS</b>	DIRECTEUR SECURITE AERIENNE

	<b>NOM</b>	<b>DATE</b>	<b>SIGNATURE</b>
PREPAREE PAR	Emile Léopold KENMOGNE	23/08/2013	
VERIFICATION OPERATIONNELLE	Henry BABILA FOLABIT	30/08/2013	
VERIFICATION QUALITE	Cyrille ABONDO	30/08/2013	
VALIDEE PAR	Paule ASSOUMOU KOKI	30/08/2013	
APPROUVEE PAR	Pierre TANKAM	30 AOUT 2013	



Ce document est la propriété de l'Autorité Aérienne.  
Toute communication ou reproduction est interdite sans autorisation préalable.  
Tous droits réservés



PROCEDURE	Réf DSA.COA.PRO.0104
	Ed 01 du 23/08/2013
MUTER LE PORT D'ATTACHE D'UN AERONEF	Rév 00 du 23/08/2013

## 1. EVOLUTION DU DOCUMENT

CREATION DU DOCUMENT	
DATE DE CREATION	23/08/2013
DATE D'EFFECTIVITE	Dès la signature

HISTORIQUE DES MODIFICATIONS				
INDICE MODIFICATION		DATE		MODIF(S) DE LA MODIFICATION
Edition	Révision	Emission	Effectivité	
01	00	23/08/2013		Création initiale



PROCEDURE	Réf DSA.COA.PRO.0104 Ed 01 du 23/08/2013
MUTER LE PORT D'ATTACHE D'UN AERONEF	Rév 00 du 23/08/2013

## 2. LISTE DE DIFFUSION

DETENTEUR (pour action)				Visa Reception
Code	Direction/Dépt./Service concerné	Mode de diffusion*		
		P	N	
01	Directeur Sécurité Aérienne	X	X	
02	Responsable Qualité	X	X	
03	Secrétariat Direction de la Sécurité Aérienne	X	X	
04	Inspecteurs navigabilité	X	X	
05	Service de l'Exploitation Technique des Aéronefs	X	X	
06	Service de la Navigabilité et de la Maintenance des Aéronefs	X	X	
07	Délégation Régionale Littoral, Ouest, Nord-Ouest/ Service Contrôles Techniques	X		
08	Délégation Régionale Centre, Sud, Est/ Service Contrôles Techniques	X		
09	Délégation Régionale Nord, Extrême-Nord, Adamaoua/ Service Contrôles Techniques	X		
10	Service de la Documentation et des Archives	X		

(\*) P = papier      N = Numérique



PROCEDURE	Réf DSA.COA.PRO.0104 Ed 01 du 23/08/2013
MUTER LE PORT D'ATTACHE D'UN AERONEF	Rév 00 du 23/08/2013

### 3. TABLE DES MATIERES

1. EVOLUTION DU DOCUMENT.....	2
2. LISTE DE DIFFUSION.....	3
3. TABLE DES MATIERES.....	4
4. OBJET.....	5
5. DOMAINE D'APPLICATION.....	5
6. PERIODE DE VALIDITEE.....	5
7. SYSTEME DE REFERENCE.....	5
8. DEFINITION ET ABBREVIATIONS.....	5
8.1 Définition.....	5
8.2 Abréviations.....	5
9. ROLES ET RESPONSABILITES.....	6
10. PRESENTATION SYNTHETIQUE DE LA PROCEDURE.....	7
10.1. Eléments d'entrée.....	7
10.2. Eléments de sortie.....	7
10.3. Exigences.....	7
10.4. Indicateurs de performance.....	7
10.5. Ressources humaines.....	7
10.6. Matériel/Equipements.....	7
10.7. Procédures associées.....	7
10.8. Enregistrements.....	8
11. DESCRIPTION DE LA PROCEDURE.....	8
12. LOGIGRAMME DE MUTATION DE PROPRIETE.....	9



PROCEDURE	Réf DSA.COA.PRO.0104
	Ed 01 du 23/08/2013
MUTER LE PORT D'ATTACHE D'UN AERONEF	Rév 00 du 23/08/2013

#### 4. OBJET

Décrire l'ensemble des étapes à suivre pour muter le port d'attache d'un aéronef.

#### 5. DOMAINE D'APPLICATION

La présente procédure s'applique à tous les propriétaires ou exploitants d'aéronefs qui désirent muter le port d'attache d'un aéronef.

#### 6. VALIDITE

- Début Validité : à compter de la date de signature.
- Durée validité : jusqu'à sa prochaine revue (motivée)

#### 7. SYSTEME DE REFERENCE

- Convention de l'OACI;
- Loi N° 2013/010 du 24 juillet 2013 portant régime de l'aviation civile au Cameroun;
- Décret N° 2007/100 du 10 avril 2007 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N° 99/198 du 16 septembre 1999 portant organisation et fonctionnement de l'Autorité Aéronautique;
- Annexe 7 de l'OACI.

#### 8. DEFINITION / ABREVIATIONS

##### 8.1 DEFINITION

Mutation : désigne une modification.

##### 8.2. ABREVIATIONS

CCAA: Cameroon Civil Aviation Authority

DG : Directeur Général

DGA : Directeur Général Adjoint

DSA : Directeur de la Sécurité Aérienne

NMA: Navigabilité et Maintenance des Aéronefs

AS.  
10  
[Signature]



PROCEDURE	Réf DSA.COA.PRO.0104
	Ed 01 du 23/08/2013
MUTER LE PORT D'ATTACHE D'UN AERONEF	Rév 00 du 23/08/2013

## 9. ROLES ET RESPONSABILITES

Acteur	Rôle/Responsabilité
Agent NMA	<ul style="list-style-type: none"><li>• Etudie le dossier de demande de mutation du port d'attache et faire des propositions au Chef Service NMA</li></ul>
Chef de Service NMA	<ul style="list-style-type: none"><li>• Reçoit le dossier de demande de mutation ;</li><li>• Transmet aux agents NMA pour action, vérifie opérationnellement leurs propositions et transmet à la DSA;</li><li>• vérifie opérationnellement et transmet le rapport d'inspection au DSA.</li></ul>
DSA	<ul style="list-style-type: none"><li>• Reçoit le dossier de demande de mutation et transmet au service NMA ;</li><li>• valide les propositions du service NMA ;</li><li>• valide et transmet le rapport d'inspection au Directeur Général.</li></ul>
DG	<ul style="list-style-type: none"><li>• Entérine les choix et propositions faits en aval</li><li>• signe la mutation et éventuellement le CI.</li></ul>

AB.  
[Signature]



PROCEDURE	Réf DSA.COA.PRO.0104
	Ed 01 du 23/08/2013
MUTER LE PORT D'ATTACHE D'UN AERONEF	Rév 00 du 23/08/2013

**10. PRESENTATION SYNTETIQUE DE LA PROCEDURE DE MUTATION DE PROPRIETE.**

<b>10.1. ELEMENTS D'ENTREE</b> Notification du port d'attache	<b>10.2. ELEMENTS DE SORTIE</b> - Inscription sur le registre d'immatriculation.  - Notation sur le certificat d'immatriculation.
<b>10.3. EXIGENCES</b> - Règlements:  Arrêté № 737/MINT/ du 07 juin 2005 Relatif aux marques de nationalité et d'immatriculation au certificat d'immatriculation et à la plaque d'identité des aéronefs.  Arrêté №732/MINT/ du 07 juin 2005 Relatif au registre d'immatriculation des aéronefs.  Instruction №452/CCAA/DNA/SDNA/ETA du 22 Août 2006 relative aux opérations à inscrire sur le registre d'immatriculation des aéronefs.  Décision № 80/D/CCAA/DNA/SDNV du 25 juillet 2002 fixant les conditions tarifaires pour l'immatriculation et l'inscription des actes au registre d'immatriculation des aéronefs.	<b>10.4. INDICATEURS DE PERFORMANCE</b>  Au plus 5% de réclamations des usagers par an.
<b>10.5. RESSOURCES HUMAINES</b> Au moins un cadre DSA/NMA	<b>10.6. MATERIEL/EQUIPEMENTS</b> - Secrétariat
<b>10.7. PROCEDURES ASSOCIEES</b>  Nil	



PROCEDURE

Réf DSA.COA.PRO.0104

Ed 01 du 23/08/2013

MUTER LE PORT D'ATTACHE D'UN AERONEF

Rév 00 du 23/08/2013

### 10.8. ENREGISTREMENTS

- Demande de mutation du port d'attache.
- Inscription au registre d'immatriculation
- Inscription sur le CI

### 11. DESCRIPTION DE LA PROCEDURE

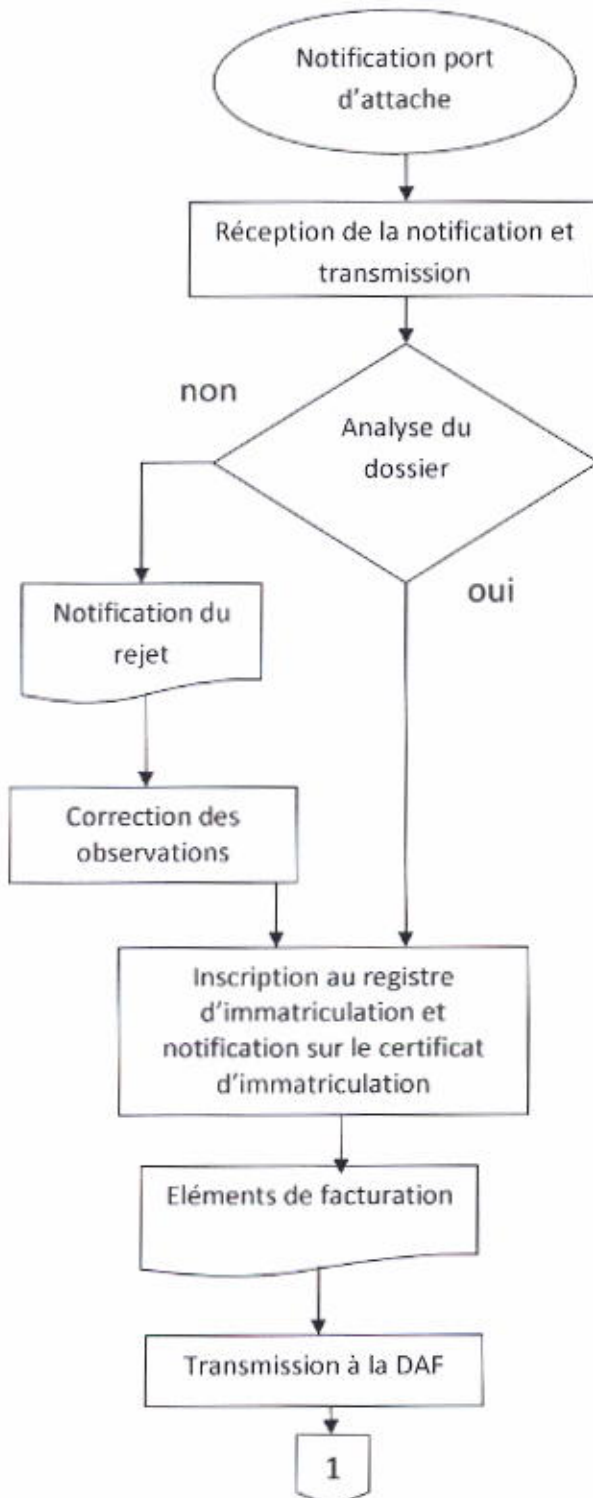
- Demande de mutation du port d'attache;
- Notification du port d'attache;
- Etude du dossier\* (Manuels, etc...);
- Inscription dans le registre d'immatriculation
- Etablissement des éléments de facturation

*(\*) Si le dossier est complet et conforme on passe au point suivant le cas échéant l'exploitant est demandé de corriger les carences.*





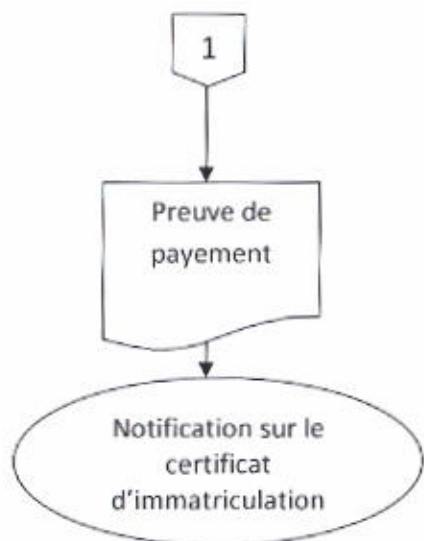
**12. Logigramme procédure de mutation du Port d'attache**



Qui ?	Où ?	Quand?	Comment ?
L'exploitant	CCAA	Au moment du changement du port d'attache	Par note écrite
DSA NMA	CCAA	Dès le dépôt	Réception au courrier
DSA NMA	CCAA	Après réception de la notification	Selon la réglementation
DSA NMA	CCAA	Après analyse du dossier	Par courrier
Exploitant	Chez lui	Dès réception du courrier	Selon le plan de correction
NMA	CCAA	Après la validation du port d'attache	Ecrire dans le registre
DSA/NMA	CCAA	Après l'inspection et l'établissement du certificat d'immatriculation	A l'aide des éléments de calcul
DSA	CCAA	Après établissement de la facture	Par courrier



PROCEDURE	Réf DSA.COA.PRO.0104 Ed 01 du 23/08/2013
MUTER LE PORT D'ATTACHE D'UN AERONEF	Rév 00 du 23/08/2013



Qui ?	Où ?	Quand?	Comment ?
DAF	CCAA	Dès réception de la facture	Reçu etc
NMA	CCAA	Après traitement du dossier	Ecrire dans le registre